

Pour mieux vivre et nous nourrir en 2030...

Cette image donne à voir la France de 2030 et éclaire la portée de la planification écologique dans nos vies pour « mieux se nourrir » en 2030.

Les leviers d'action de la planification écologique détaillés ici devront permettre à chacun d'entre nous :

- de **lutter plus efficacement contre les changements qui nous touchent déjà** (hausse des températures, sécheresse, manque de ressources...),
- de **bénéficier d'un environnement vivable pour soi et les siens** (une meilleure qualité de l'air, des écosystèmes plus résilients, des villes moins bruyantes...),
- mais aussi de **maintenir et développer notre qualité de vie** (bien-être, emploi, pouvoir d'achat, souveraineté...).

LÉGENDE

• Lien avec les autres piliers de la planification : **Mieux se déplacer**

Mieux se loger

Mieux préserver

Mieux produire

• **Impact estimé des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030**, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés : **-1** **-5** **-10**

• **Degré de confiance dans l'atteinte de l'objectif** : Cet indicateur estime l'état d'atteinte de l'objectif et du déploiement des mesures en septembre 2024. La courbe du graphique indique la typologie de difficulté de mise en œuvre dans le temps.



... nous changerons nos pratiques de fertilisation azotée.

-4

Limiter les doses d'engrais azotés au juste nécessaire et introduire dans les rotations la culture des légumineuses

- L'État met en œuvre le Plan National de Réduction des Polluants Atmosphériques (PNRA), Plan protéines végétales et appui à la filière légumineuses et Plan de souveraineté en azote.
- Les entreprises valorisent les produits issus de démarches agroécologiques. Elles innovent dans la décarbonation du processus de fabrication des engrais inorganiques (hydrogène vert) en lien avec les émissions industrielles.
- Les citoyens privilégient les produits alimentaires issus d'une agriculture plus durable et moins consommatrice d'intrants industriels.
- Les collectivités locales aident le déploiement de systèmes agricoles vertueux qui réduisent la fertilisation. Elles organisent la récupération et la valorisation des déchets organiques. Elles favorisent les légumineuses et produits bio dans la commande publique et la restauration collective.

C'est important, car 80 % des émissions de protoxyde d'azote proviennent de l'épandage d'engrais azotés de synthèse, majoritairement importés et très polluants à produire.

... nous développerons l'agriculture biologique.

Doubler la superficie agricole en agriculture biologique et développer les certifications Haute Valeur Environnementale (HVE)

- L'État soutient financièrement la filière Bio (aide à la conversion, crédit d'impôt, Fonds avenir bio, rémunération supplémentaire aux agriculteurs bio et HVE). Il veille au respect de la part du bio et durable dans les achats de la restauration collective. Il appuie les projets alimentaires territoriaux.
- Les entreprises contractuent pour valoriser de l'amont à l'aval la transformation et la distribution de produits agricoles bio et HVE. Elles favorisent leur distribution.
- Les citoyens consomment des produits issus de l'agriculture bio et HVE.
- Les collectivités locales installent des producteurs en bio sur des baux ruraux environnementaux. Elles soutiennent un développement équilibré entre l'offre et la demande et appuient les projets territoriaux engagés dans la production bio. Elles éduquent à l'alimentation biologique dans les écoles.

C'est important, car l'agriculture biologique repose sur une gestion agricole durable qui exclut notamment les OGM et restreint l'utilisation des produits chimiques de synthèse (engrais, pesticides).

... nous utiliserons moins de pesticides.

-2

Diminuer le recours aux produits phytosanitaires (insecticides, herbicides et fongicides...) tout en continuant à assurer un niveau de production agricole élevé et en limitant la prise de risque pour l'agriculteur

- L'État subventionne les mesures agroécologiques et équipements, il finance des projets de territoires, associant amont et aval des filières. Il soutient les filières à bas niveaux d'intrants comme l'agriculture biologique.
- Les entreprises participent au plan de recherche d'alternatives et favorisent le transfert des innovations et le conseil. Elles soutiennent l'acquisition de matériels participant à la production à bas niveaux d'intrants.
- Les collectivités locales intègrent des critères liés à la réduction des produits phytosanitaires dans les achats de la collectivité. Elles cartographient les habitats naturels favorables aux insectes pollinisateurs et les zones à fort enjeu de conservation.
- Les citoyens soutiennent les démarches de réduction de produits phytosanitaires à travers de leurs achats.

C'est important, car la diminution de l'usage des pesticides est à la fois bon pour notre santé (agriculteurs, consommateurs), la biodiversité, la préservation des ressources et la protection des cultures.

... nous prendrons soin de notre cheptel bovin.

-8

Accompagner la transition des élevages de bovins vers un modèle d'élevage plus durable, plus autonome, moins émetteur et au service des écosystèmes

- L'État accompagne la modernisation et la transition de l'élevage avec un plan de souveraineté pour un élevage durable, notamment avec le soutien à la filière biométhane. La loi climat et résilience encadre la décarbonation de l'alimentation dans les cantines.
- Les entreprises structurent des filières, innovent et privilégient les produits issus de l'élevage durable.
- Les citoyens diversifient leurs sources de protéines en intégrant des légumineuses dans leurs menus, ils privilégient les produits issus de l'élevage durable.
- Les collectivités locales privilégient les légumineuses et la viande issue d'élevages durables et locaux dans la commande publique et la restauration collective. Elles valorisent les prairies naturelles en permettant aux éleveurs le pâturage sur les terres des collectivités.

C'est important, car l'élevage est directement responsable de 9 % des émissions nationales, dont 85 % liées aux bovins.

... nous aurons des exploitations moins émissives.

-2

Rénover les bâtiments et remplacer les machines agricoles par des modèles plus efficaces et moins polluants

- L'État encourage, notamment par des appels à projets et à manifestation d'intérêt, l'innovation liée aux équipements pour la "révolution agricole". Il finance la conversion aux biocarburants d'engins agricoles.
- Les entreprises (dont agricoles) investissent dans la recherche & développement et les innovations. Elles mettent place des investissements collectifs.
- Les collectivités locales accompagnent les agriculteurs dans la rénovation de leurs équipements et bâtiments notamment.

C'est important, car les émissions des engins et chaudières dans l'agriculture représentent autant que le transport maritime et aérien international.

... nous ferons évoluer notre régime alimentaire.

-2

Faire évoluer nos habitudes alimentaires vers un régime plus équilibré entre produits végétaux et protéines animales

- L'État déploie l'affichage environnemental dans le secteur alimentaire, et concerte pour établir une stratégie alimentaire nationale, notamment pour développer l'éducation à l'alimentation durable.
- Les entreprises luttent contre les pertes et le gaspillage alimentaires. Elles participent aux Projets Alimentaires Territoriaux.
- Les citoyens veillent à ne pas gaspiller et privilégier une alimentation équilibrée, de qualité et durable.
- Les collectivités locales promeuvent les légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective. Elles mettent en place des centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux.

C'est important, car 20 millions de tonnes de CO2 seraient évitées si la moitié des grands consommateurs de viande réduisaient leur quantité journalière sans pour autant devenir végétariens.

Entreprises, collectivités locales, citoyens, pouvoirs publics : il appartient à chacun de se saisir de ces leviers d'actions à la hauteur de ses moyens et de ses compétences.
Pour vous engager dans la voie de la planification écologique : info.gouv.fr/france-nation-verte